

## IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## CONSEIL

**Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé  
pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)**

(2015/C 417/03)

Le capital humain et social que représentent les jeunes est l'un des atouts majeurs dont dispose l'Europe pour l'avenir. L'Union européenne et ses États membres doivent investir dans le potentiel qu'offrent 90 millions de jeunes européens sur le plan des aptitudes, de la créativité et de la diversité.

La crise économique a frappé les jeunes de façon particulièrement brutale. Elle a creusé l'écart entre eux en fonction des opportunités qu'ils ont. Certains jeunes se retrouvent de plus en plus souvent exclus de la vie sociale et citoyenne et, plus encore, certains risquent de perdre toute motivation, de se marginaliser, voir même de basculer dans la radicalisation violente.

C'est la raison pour laquelle la Commission et les États membres ont continué de travailler ensemble au cours de la période 2013-2015 en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes, leur intégration sur le marché du travail ainsi que leur inclusion et leur participation sociales. Face à une fracture socio-économique de plus en plus prononcée, les politiques doivent continuer à chercher des solutions aux problèmes sociaux profonds auxquels de nombreux jeunes sont confrontés. Nous devons identifier des solutions durables pour lutter contre le chômage des jeunes, renforcer l'inclusion sociale et prévenir la radicalisation violente, ce qui suppose la mise en place d'une coopération plus systématique pour toute une série de politiques au niveau de l'Union européenne et des États membres, par exemple dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la lutte contre les discriminations, de la politique sociale, de la citoyenneté (y compris la citoyenneté de l'Union) et de la jeunesse, mais aussi dans ceux de la culture, du sport et de la santé.

Au cours de la période 2016-2018, le cadre pour la coopération dans le domaine de la jeunesse <sup>(1)</sup> devrait viser à favoriser l'autonomisation de jeunes aux profils de plus en plus divers, en particulier ceux qui sont menacés d'exclusion. Il devrait les aider à trouver des emplois de qualité et à participer à la vie sociale. Le financement accordé par l'Union européenne au titre du programme Erasmus+ viendra compléter la coopération dans le domaine de l'animation socio-éducative, des activités de volontariat et de la participation à la vie démocratique. D'autres instruments, le Fonds social européen (FSE) et l'initiative pour l'emploi des jeunes, fourniront un financement axé sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail et sur le développement de leur capital humain.

**1. Introduction**

L'Union européenne soutient l'emploi des jeunes, leur employabilité et leur inclusion sociale, en particulier dans le cadre de sa stratégie pour l'emploi, la croissance et l'investissement, de la stratégie Europe 2020 et grâce aux fonds qu'elle apporte par exemple au titre d'Erasmus+, du FSE et de l'initiative pour l'emploi des jeunes.

En outre, elle appuie, coordonne et complète l'action des États membres au moyen d'un cadre de coopération dans le domaine de la jeunesse, conformément aux articles 6 et 165 du TFUE. Ce cadre de coopération appelle l'Union et les États membres à:

- créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail

<sup>(1)</sup> Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) (JO C 311 du 19.12.2009, p. 1).

— favoriser la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité de tous les jeunes.

En s'appuyant sur un certain nombre d'initiatives englobant la collecte d'informations, l'apprentissage mutuel et le dialogue avec les jeunes, ce cadre soutient des actions dans huit domaines: l'éducation et la formation, l'emploi et l'esprit d'entreprise, la santé et le bien-être, la participation, les activités de volontariat, l'inclusion sociale, les jeunes dans le monde, la créativité et la culture.

Le présent rapport évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des priorités fixés dans le cadre de coopération au cours de la période 2013-2015, sur la base d'une appréciation de la situation des jeunes et des mesures stratégiques prises au niveau de l'Union européenne et des États membres.

## 2. Les jeunes européens d'aujourd'hui <sup>(2)</sup>

Depuis 2013, les jeunes continuent à subir fortement les effets de la crise. Le passage de l'enfance à l'âge adulte est devenu plus complexe et présente un caractère plus individuel, tendance qui s'est nettement accentuée depuis 2008. Ce processus se caractérise par des changements majeurs — passage du système éducatif au monde du travail, sortie de la dépendance financière pour gérer son propre budget — et la nécessité de devenir autonome, qui rend les jeunes vulnérables fluctuations de la situation économique, sociale et environnementale. Les stratégies déployées devraient accompagner les jeunes dans ce parcours pour les aider à réaliser tout leur potentiel.

Les données ci-dessous donnent un aperçu de la situation des jeunes de 15 à 29 ans <sup>(3)</sup>.

### ***La génération actuelle de jeunes est mieux formée que toutes les générations précédentes...***

Les indicateurs relatifs à l'éducation font apparaître des tendances positives. Bien qu'il subsiste des divergences considérables au sein de l'Union européenne, le décrochage scolaire est désormais en recul <sup>(4)</sup>.

Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est passé de 33,8 % en 2010 à 37,9 % en 2014 <sup>(5)</sup>. Même si le taux de chômage dans l'Union européenne a augmenté pour les diplômés de l'enseignement supérieur, il reste nettement inférieur à celui des jeunes ayant les niveaux de formation les plus faibles. Ces groupes peuvent toutefois également se retrouver confrontés au sous-emploi et être surqualifiés pour les opportunités offertes par le marché du travail.

De nombreux jeunes créent des réseaux sociaux combinant connectivité mondiale et ancrage local: 82 % d'entre eux ont participé en 2014 à des réseaux sociaux en ligne. Les jeunes s'engagent dans de nouvelles formes de participation à la vie politique, en recourant souvent aux médias sociaux, mais ont tendance à moins voter que leurs aînés. Ils sont toutefois nombreux à demeurer des membres actifs de leur communauté locale; en 2014, un jeune sur deux environ faisait partie d'au moins une organisation, et un jeune sur quatre exerce des activités de volontariat <sup>(6)</sup>. Cette image contrastée de l'engagement des jeunes remet en question la manière dont on conçoit actuellement la notion de citoyenneté.

### ***... mais la crise a créé de nouvelles divisions***

De nombreux jeunes éprouvent des difficultés à trouver des emplois de qualité, ce qui les freine sérieusement dans leurs efforts pour parvenir à l'autonomie. Même s'il a baissé dans la plupart des États membres après le niveau record enregistré en 2013, le chômage des jeunes reste très préoccupant: 8,7 millions de jeunes européens ne trouvent pas de travail <sup>(7)</sup> et le pourcentage de ceux qui sont confrontés à un chômage de longue durée ou sont contraints d'accepter un travail à temps partiel demeure élevé.

Au total, 13,7 millions de jeunes sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation (Not in Education, Employment, or Training, NEET) <sup>(7)</sup>. Près de 27 millions de jeunes sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les taux de pauvreté sont plus élevés pour les jeunes que pour la population dans son ensemble et le travail à temps partiel non choisi ou le maintien prolongé dans des emplois temporaires font que cette génération est exposée à un risque de pauvreté à long terme <sup>(8)</sup>.

<sup>(2)</sup> Pour de plus amples informations et pour consulter les sources des données sous-tendant l'analyse, voir le document de travail des services de la Commission SWD(2015) 169 sur la situation des jeunes dans l'Union européenne.

<sup>(3)</sup> Sauf indication contraire.

<sup>(4)</sup> Selon l'indicateur Eurostat, le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation est passé de 13,9 % en 2010 à 11,1 % en 2014 chez les 18-24 ans (le pourcentage reste particulièrement élevé en Espagne, en Italie, à Malte, au Portugal et en Roumanie).

<sup>(5)</sup> Eurostat, jeunes de 30 à 34 ans diplômés de l'enseignement supérieur.

<sup>(6)</sup> Sondage Eurobaromètre Flash (408) 2014.

<sup>(7)</sup> Eurostat, 2014.

<sup>(8)</sup> Le creusement des inégalités touche plus particulièrement les jeunes et les pauvres, OCDE, 2014.

S'agissant de l'inactivité, de la pauvreté et de l'exclusion, tous les jeunes ne sont pas logés à la même enseigne. Ceux qui ont moins de chances au départ tendent à cumuler les handicaps. Les jeunes issus de l'immigration, ceux qui n'ont qu'un faible niveau de formation ou ceux qui ont des problèmes de santé sont davantage susceptibles de devenir des «NEET»<sup>(9)</sup>. Le chômage chez les jeunes d'origine immigrée nés dans le pays est près de 50 % supérieur à celui des autres jeunes dans l'Union européenne<sup>(10)</sup>.

Le fossé se creuse entre, d'une part, les jeunes qui étudient, qui sont sûrs de trouver un emploi et participent à la vie sociale, citoyenne et culturelle et, d'autre part, ceux qui n'ont que peu d'espoir de mener une vie épanouissante et sont exposés au risque d'exclusion et de marginalisation.

Ces clivages risquent de détériorer le tissu social et de compromettre la croissance économique à long terme<sup>(11)</sup>. Le vieillissement de la population en Europe rend encore plus nécessaire et urgente l'intégration de tous les jeunes (dans le respect de leur diversité).

Les jeunes qui se trouvent du mauvais côté de la barrière éprouvent des difficultés à faire entendre leur voix au niveau politique. Moins ils sont instruits ou moins ils participent à des activités sociales, moins ils vont voter et moins ils prennent part à des activités de volontariat ou à des activités culturelles<sup>(12)</sup>. Par exemple, les NEET font moins confiance aux institutions publiques et participent moins aux activités sociales et citoyennes que leurs pairs.

### ***La solution ne saurait venir de la mise en œuvre d'une politique unique mais toutes les politiques peuvent être utiles***

Tous les jeunes ont le droit de bénéficier de chances équitables et égales, mais cela suppose un investissement à long terme. Dans leurs domaines de compétence respectifs, l'Union européenne et ses États membres doivent mobiliser toutes les politiques susceptibles de contribuer à améliorer les perspectives d'avenir des jeunes.

Pour que la reprise qui semble s'amorcer depuis peu puisse déboucher sur une croissance durable et viable, l'Union européenne a pris des mesures pour encourager la création d'emplois, la croissance et l'investissement, et notamment pour aider les jeunes à retrouver des emplois de qualité. Pour ce faire, l'Union européenne et les États membres peuvent s'appuyer sur la garantie pour la jeunesse<sup>(13)</sup>, le Fonds social européen et le plan d'investissement pour l'Europe.

L'emploi est un élément essentiel mais qui n'est pas toujours suffisant pour garantir la pleine inclusion. L'éducation et la formation peuvent doter les jeunes des aptitudes nécessaires sur le marché du travail, permettre de combattre les inégalités et promouvoir l'ascension sociale. Le défi urgent en matière d'éducation et de formation dans l'ensemble de l'Union européenne est d'investir et de moderniser assez vite pour réaliser ce potentiel<sup>(14)</sup>. La politique de la jeunesse, déployée hors de l'école, peut également aider les jeunes à acquérir la bonne combinaison d'aptitudes pour se préparer à la vie privée et professionnelle.

Les jeunes devraient pouvoir grandir dans des communautés inclusives et pluralistes, fondées sur les valeurs démocratiques européennes, l'État de droit et les droits fondamentaux. Afin de préserver la tolérance, la diversité et le respect mutuel, le programme européen en matière de sécurité comporte des mesures visant à lutter contre les causes profondes de la violence extrémiste et à empêcher la radicalisation, notamment en promouvant l'inclusion et la participation des jeunes<sup>(15)</sup>. Les attentats terroristes de cette année, qui ont d'abord touché Paris et Copenhague, ont rendu encore plus urgente la nécessité de trouver des solutions à ces problèmes complexes. Dans une déclaration adoptée à Paris en mars 2015, les ministres de l'éducation de l'Union européenne et la Commission européenne se sont engagés à prendre des mesures supplémentaires pour préserver les valeurs européennes.

## **3. L'action de l'Union européenne et des États membres sur la période 2013-2015<sup>(16)</sup>**

### ***3.1. L'action de l'Union européenne: employabilité, inclusion et participation***

#### ***Mesures dans les différents domaines d'action de l'Union européenne***

L'emploi et l'employabilité des jeunes ont continué de figurer au premier rang des priorités tout au long de la période 2013-2015.

<sup>(9)</sup> «NEETs», Eurofound, 2012 et OCDE, 2015.

<sup>(10)</sup> Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 — Trouver ses marques, étude conjointe de l'OCDE et de la Commission européenne.

<sup>(11)</sup> *Tous concernés — Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, OCDE, mai 2015.

<sup>(12)</sup> Sondage Eurobaromètre Flash (408) 2014.

<sup>(13)</sup> Recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse (JO C 120 du 26.4.2013, p. 1).

<sup>(14)</sup> Rapport conjoint dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF2020), COM(2015) 408.

<sup>(15)</sup> COM(2015) 185 final.

<sup>(16)</sup> De plus amples informations sont fournies dans le document de travail des services de la Commission [SWD(2015) 168] consacré aux résultats de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse; [http://ec.europa.eu/youth/policy/implementation/report\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/youth/policy/implementation/report_fr.htm)

Afin d'améliorer les résultats en matière d'éducation, les États membres ont pris des mesures dans le cadre du Semestre européen pour réduire le décrochage scolaire et augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur de manière à atteindre les grands objectifs de la stratégie Europe 2020. Leurs efforts ont été soutenus par le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, ainsi que par le programme Erasmus+. Depuis 2012, à la suite de la recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel, les États membres commencent à instaurer des mesures visant à permettre aux jeunes de tirer le meilleur parti de ce qu'ils apprennent en dehors du cadre formel.

L'Union européenne et les États membres se sont engagés à réduire le chômage des jeunes en facilitant le passage du système éducatif au monde du travail. En 2013, on a mis en place la garantie pour la jeunesse, un cadre structurel visant à proposer aux jeunes un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue dans les quatre mois suivant leur sortie de l'école ou la perte de leur emploi. Dans le cadre du FSE et de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, un montant d'au moins 12,7 milliards d'EUR a été affecté à l'activation et à l'emploi des jeunes. Sur la période 2014-2020, une enveloppe d'environ 27 milliards d'EUR au titre du FSE sera consacrée à des mesures dans le domaine de l'éducation. Les jeunes bénéficieront également indirectement d'un montant de près de 11 milliards d'EUR au titre du FSE en faveur d'autres initiatives, telles que la modernisation des services de l'emploi ou le soutien aux travailleurs indépendants. Les actions menées au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes devraient favoriser la coopération entre les divers services et institutions afin d'aider plus particulièrement les NEET, de manière intégrée.

Depuis 2013, l'Alliance européenne pour l'apprentissage a permis d'obtenir un soutien du secteur privé, tandis que, depuis 2014, la recommandation du Conseil relative à un cadre de qualité pour les stages <sup>(17)</sup> vise à faciliter un apprentissage de qualité et des conditions de travail correctes. La Commission a amélioré l'information destinée aux jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre du système EURES pour l'échange d'informations sur les offres d'emploi et a lancé l'initiative «Ton premier emploi EURES» pour aider les jeunes à trouver un emploi à l'étranger.

À la suite du programme européen en matière de sécurité et de la déclaration de Paris, les États membres se sont engagés à intensifier leurs efforts pour favoriser la participation et l'inclusion de tous les jeunes dans la société. Au moyen d'initiatives comme la Semaine européenne de la jeunesse, la Commission a mobilisé la société civile pour qu'elle se penche sur les questions de l'inclusion et de la citoyenneté et du dialogue interculturel. Tous ces domaines bénéficieront d'un financement plus important dans le cadre d'Erasmus+. Ces efforts complètent le travail entrepris par le réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR), financé par l'Union européenne, qui insiste sur le rôle préventif de l'enseignement et de l'éducation à la réflexion critique et aux valeurs démocratiques dans la lutte contre la radicalisation. Dans ce contexte, la Commission met l'accent sur l'importance d'encourager les jeunes à exercer leur esprit critique vis-à-vis des messages extrémistes <sup>(18)</sup> et souligne les possibilités offertes par le programme Erasmus+ qui soutient la mobilité à des fins d'apprentissage et les partenariats entre parties prenantes, ce qui peut en définitive aider les jeunes à mieux résister aux opinions extrémistes <sup>(19)</sup>.

### **Actions spécifiques en matière de politique de la jeunesse**

La coopération mise en place par l'Union européenne a été axée sur l'inclusion sociale et l'autonomisation des jeunes, y compris leur accès aux droits et leur participation à la vie politique. Le Conseil a demandé une contribution plus importante de la politique de la jeunesse à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et a confirmé son intention de mieux inclure les NEET et de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

L'animation socio-éducative occupe depuis 2013 une place importante dans la stratégie européenne en faveur de la jeunesse. Une étude de la Commission a montré la valeur de l'animation socio-éducative pour différents aspects de la vie des jeunes <sup>(20)</sup> et, en 2015, la deuxième Convention européenne du travail de jeunesse a identifié les problèmes les plus urgents et demandé un programme européen pour le travail de jeunesse <sup>(21)</sup>. En outre, le Conseil a invité la Commission à envisager de formuler une proposition de recommandation du Conseil relative à l'animation socio-éducative auprès des jeunes, à la lumière des conclusions des études pertinentes et des travaux du groupe d'experts.

Face aux préoccupations suscitées par le désengagement des jeunes des formes traditionnelles de participation, la Commission a collecté des informations <sup>(22)</sup> montrant qu'ils sont toujours désireux de participer, mais qu'ils souhaitent des modes de participation plus nombreux et différents. Le défi pour les décideurs politiques consistera à déterminer quelle est la meilleure manière de répondre à leurs aspirations. La résolution du Conseil de 2015 relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe fournit un cadre pour relever ce défi.

<sup>(17)</sup> JO C 88 du 27.3.2014, p. 1.

<sup>(18)</sup> COM(2013) 941: «Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent: renforcer l'action de l'Union européenne».

<sup>(19)</sup> [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation\\_awareness\\_network/about-ran/ran-prevent/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-prevent/index_en.htm)

<sup>(20)</sup> Étude sur la valeur de l'animation socio-éducative dans l'Union européenne, 2014; rapports du groupe d'experts sur le potentiel de création et d'innovation des jeunes et approches en matière de qualité dans le secteur de la jeunesse.

<sup>(21)</sup> <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8491-2015-INIT/en/pdf>

<sup>(22)</sup> Youth Participation in Democratic Life, 2013 (étude).

### **De la politique au changement sur le terrain: Erasmus +**

En 2014, l'Union européenne a donné le coup d'envoi du programme Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Doté d'un budget de 14,7 milliards d'EUR sur la période 2014-2020, ce programme soutient la mobilité à des fins d'apprentissage de quatre millions de jeunes et d'éducateurs, 10 % du budget étant réservé à des activités de jeunesse; quelque 400 000 personnes participent ainsi à des échanges de jeunes et 100 000 au service volontaire européen (SVE). Le financement offert dans le cadre d'Erasmus+ représente une hausse de 80 % par rapport au précédent programme «Jeunesse en action».

Dans le cadre d'Erasmus+, des liens plus étroits sont établis entre politiques et programmes. Erasmus+ finance des partenariats stratégiques entre les établissements d'enseignement et de formation, en stimulant la coopération intersectorielle. Le certificat Youthpass <sup>(23)</sup> continue de soutenir la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel: les agences nationales pour la jeunesse ont délivré près de 250 000 certificats depuis sa création. Afin d'élargir l'impact du Youthpass, le Conseil a proposé d'encourager le recours à des outils de reconnaissance s'inspirant de cette initiative au niveau national et de les introduire dans d'autres secteurs.

### **Toucher un public plus large**

En recourant à la fois aux outils en ligne et hors ligne, la Commission a entrepris de mieux informer les jeunes sur les possibilités offertes par les politiques et les programmes de l'Union européenne. Surtout, elle s'est efforcée d'écouter leurs points de vue et leurs idées. Avec 1,5 million de visiteurs uniques en 2014, le portail européen de la jeunesse est devenu le pilier clé de ces activités, faisant connaître les possibilités de volontariat transnational et offrant un accès aux informations du réseau EURES sur les offres d'emplois et de stages. En 2015, la Commission a recueilli des suggestions émanant de jeunes participant à des «laboratoires d'idées» au cours de la semaine européenne de la jeunesse, qui, au total, a touché 137 000 personnes dans le cadre des différents événements et 1,2 million via les médias sociaux.

La Commission améliorera encore la conception et les fonctionnalités du portail européen de la jeunesse et d'autres plates-formes en ligne. Elle travaillera plus étroitement avec les réseaux qui sont en contact direct avec les jeunes, tels que le réseau Eurodesk, fort de ses 1 200 spécialistes de l'information.

### **3.2. L'action des États membres**

Les États membres adoptent de plus en plus de politiques transversales en faveur de la jeunesse, mettant l'emploi, l'inclusion sociale et citoyenne au cœur de leurs préoccupations. Ils ont pris de nombreuses mesures pour intégrer les jeunes au marché du travail, souvent dans le cadre des dispositifs de la garantie pour la jeunesse et avec le soutien de fonds de l'Union européenne accordés au titre du FSE et de l'initiative pour l'emploi des jeunes. En outre, 18 projets pilotes à petite échelle ont été menés en 2014 avec le soutien direct de la Commission. Tous les États membres ont présenté des plans de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. Les progrès accomplis dans leur mise en œuvre sont évalués dans le cadre du Semestre européen. La plupart des États membres ont associé les associations de jeunesse, et deux tiers d'entre eux les services pour la jeunesse, dans les partenariats mis en place dans le contexte de la garantie pour la jeunesse.

Pour répondre aux préoccupations suscitées par l'augmentation de l'exclusion sociale des jeunes, pratiquement tous les États membres ont pris des mesures pour renforcer l'intégration des NEET. La plupart ont entrepris d'améliorer l'accès des jeunes à des services de qualité et 80 % ont soutenu l'animation socio-éducative et les centres pour les jeunes. L'animation socio-éducative a toutefois pâti des restrictions budgétaires opérées dans toute l'Europe <sup>(24)</sup>, alors même que le pourcentage croissant de jeunes exposés au risque de pauvreté et d'exclusion accroît les demandes d'intervention.

S'agissant de la participation, 27 États membres ont instauré des mécanismes de dialogue avec les jeunes; 25 ont fourni une aide publique en faveur des associations de jeunesse et deux tiers ont encouragé le recours aux médias en ligne et multiplié les possibilités de discussions. Bien que les États membres aient cherché à associer les jeunes de tous les milieux socio-économiques, compte tenu de la persistance d'une faible participation de certains groupes, les décideurs à tous les niveaux pourraient faire encore davantage pour inciter les groupes sous-représentés à participer.

## **4. Gouvernance et mise en œuvre du cadre pour la coopération dans le domaine de la jeunesse en 2013-2015**

Les rapports des États membres sur la mise en œuvre du cadre pour la coopération fournissent une base solide pour la poursuite de la coopération européenne dans ce domaine. Ce cadre a permis de faire progresser les programmes nationaux et la coopération intersectorielle en faveur de la jeunesse, et a été étayé par des données et des échanges d'expérience pertinents.

<sup>(23)</sup> Youthpass est un outil de reconnaissance des apprentissages non formels et informels dans le travail de jeunesse; il est disponible pour les projets financés par le volet jeunesse d'Erasmus+. <https://www.youthpass.eu/fr/youthpass/>.

<sup>(24)</sup> Étude sur la valeur de l'animation socio-éducative dans l'Union européenne, 2014.

Pour que la mise en œuvre de ce cadre soit plus efficace, la Commission et les États membres pourraient améliorer le partage d'informations pertinentes et d'autres données en dehors du domaine de la jeunesse. Parallèlement, ils pourraient s'en servir comme base pour mener des politiques en faveur de la jeunesse davantage axées sur les résultats. Ces deux acteurs devraient encourager la prise en compte dans d'autres politiques des préoccupations touchant aux jeunes. Au niveau de l'Union européenne, l'apprentissage mutuel peut être diversifié, par exemple par la création de possibilités supplémentaires d'apprentissage par les pairs adapté aux différents besoins des États membres. Le dialogue structuré avec les jeunes devrait être rendu plus inclusif.

Les principales activités et principaux instruments sont examinés en détail ci-après.

### **Rôle pivot du cadre dans l'élaboration des programmes**

Ce cadre a donné une forte impulsion pour l'élaboration de programmes nationaux en faveur des jeunes. Presque tous les États membres mettent en place depuis 2010 des initiatives ou des instruments dans ce domaine. Dans les deux tiers des États membres, ce cadre a renforcé les priorités nationales en faveur de la jeunesse et dans un tiers d'entre eux, il a influé sur le niveau local et régional. Onze États membres ont réorienté leurs politiques nationales de la jeunesse conformément au cadre.

Ce cadre a encouragé la coopération intersectorielle. Presque tous les États membres disposent de mécanismes institutionnels permettant de garantir une approche intersectorielle de la politique en faveur des jeunes, tels que des structures interdépartementales et des réunions interministérielles régulières.

Le premier plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2014-2015) visait à renforcer la mise en œuvre du cadre et la plupart des États membres ont participé aux activités qu'il prévoyait. Vingt-trois d'entre eux ont estimé que ce plan avait atteint son objectif et qu'il reflétait de façon satisfaisante les priorités nationales, mais certains ont mis en garde contre les risques d'approches incohérentes ou parallèles au cadre de neuf ans.

### **Élaboration des politiques sur la base de données probantes: évolutions quantitatives et qualitatives**

La situation des jeunes dans l'Union européenne est évaluée régulièrement sur la base d'un tableau de bord de 41 indicateurs relatifs aux paramètres affectant les jeunes <sup>(25)</sup>. Si les États membres ont de plus en plus recours à ces indicateurs, cela n'a toutefois pas encore débouché sur l'élaboration de politiques de la jeunesse systématiquement axées sur les résultats.

Ces indicateurs ainsi que d'autres données pertinentes fournies par Eurostat et Eurofound ou recueillies à la faveur du partenariat établi entre la Commission et le Conseil de l'Europe, notamment grâce à une analyse effectuée par l'équipe de chercheurs européens travaillant dans le domaine de la jeunesse (Pool of European Youth Researchers, PEYR), aideront les États membres et la Commission à déceler les nouvelles tendances et à adapter les priorités en conséquence.

La Commission et les États membres ont besoin de mettre en commun ces données — qui débordent le cadre de la politique de la jeunesse — avec d'autres acteurs en contact avec les jeunes. Au niveau de l'Union européenne, le nouveau tableau de bord sur la jeunesse («youth monitor») <sup>(26)</sup> fournit un accès en ligne, intuitif aux données. À partir de 2016, un nouveau «Youth wiki» fournira des informations actualisées sur les politiques, la législation et les programmes nationaux dans le domaine de la jeunesse. Ces outils seront complétés par un nouveau cadre d'indicateurs pour le suivi de la garantie pour la jeunesse, au titre duquel de premières données devraient être collectées pour la fin 2015.

### **Apprentissage mutuel: échange d'expérience**

Les États membres ont appris les uns des autres, notamment en participant à des groupes d'experts. Au cours de la période 2013-2015, ces experts ont réfléchi aux moyens de soutenir le potentiel de création et d'innovation des jeunes, au rôle que joue l'animation socio-éducative face aux défis auxquels les jeunes sont confrontés en temps de crise et à la qualité de ce travail. Leurs conclusions ont alimenté les travaux au sein du Conseil ainsi que les débats qui ont eu lieu dans le cadre du forum sur l'éducation, la formation et la jeunesse <sup>(27)</sup>. Le rapport de 2015 sur une animation socio-éducative de qualité <sup>(28)</sup> a servi de base aux conclusions du Conseil sur le renforcement de l'animation socio-éducative pour garantir la cohésion sociale <sup>(29)</sup>; dans ces conclusions, le Conseil a demandé la mise en place d'une référence et d'un outil d'orientation en matière de qualité pour les structures nationales d'animation socio-éducative.

Les États membres ont également appris les uns des autres à la faveur d'activités organisées dans le cadre d'un partenariat entre la Commission et le Conseil de l'Europe; certains États membres, dans le cadre de groupes plus restreints, ont organisé des échanges spécifiques sur des questions d'intérêt commun, telles que des actions d'animation socio-éducatives au niveau local.

<sup>(25)</sup> SEC(2011) 401.

<sup>(26)</sup> [http://ec.europa.eu/youth/dashboard/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/youth/dashboard/index_en.htm).

<sup>(27)</sup> Résolution du Conseil concernant un plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2014-2015, 20 mai 2014.

<sup>(28)</sup> Quality Youth Work — A common framework for the further development of youth work (Une animation socio-éducative de qualité. Un cadre commun pour la poursuite du développement de l'animation socio-éducative), [http://ec.europa.eu/youth/library/reports/quality-youth-work\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/youth/library/reports/quality-youth-work_en.pdf).

<sup>(29)</sup> Mai 2015.

Pour tirer le meilleur parti des diverses activités d'apprentissage mutuel, le prochain plan de travail devrait inclure la mise au point d'un cadre souple pour faciliter l'accès aux informations et aux résultats des activités. Il devrait encourager la prise en considération des conclusions et permettre de mettre en relation les partenaires qui partagent des intérêts communs.

### ***Dialogue structuré: élargir le public visé et ancrer le dialogue dans les priorités politiques***

Le dialogue structuré de l'Union européenne entre les responsables politiques, les jeunes et leurs représentants est généralement considéré comme un outil prometteur pour être à l'écoute des jeunes. Son premier cycle de 18 mois, qui s'est achevé en 2011, a contribué à façonner les initiatives ultérieures de l'Union européenne sur le chômage des jeunes. Sur la période 2013-2015, ce dialogue a abordé les thèmes de l'inclusion sociale et de l'autonomisation des jeunes et ses recommandations ont ensuite été examinées au Conseil.

Le dialogue structuré a évolué depuis 2013 et il est mieux ancré dans la politique en faveur de la jeunesse. Le nombre de participants a plus que doublé et quelque 40 000 jeunes ont fait entendre leur voix au cours du dernier cycle, beaucoup d'entre eux s'exprimant au nom de groupes plus importants. S'inspirant de ce modèle, les processus nationaux de dialogue commencent à voir le jour.

Le plein potentiel que recèle ce dialogue structuré n'a pas encore été atteint: il ne permet toujours pas de toucher un groupe plus large de jeunes moins favorisés et disposant d'une plus faible représentation dans les débats politiques. La Commission plaide pour que l'on touche un public plus large grâce aux bourses Erasmus+ destinées à soutenir les efforts nationaux et à l'outil de consultation en ligne lancé en 2014. Il faudra aussi s'atteler à observer comment les résultats du dialogue structuré sont intégrés dans les politiques menées au niveau national et de l'Union européenne. Enfin, dans un souci de responsabilisation et pour inciter les jeunes à continuer de s'impliquer, les responsables politiques à tous les niveaux devraient fournir un meilleur retour d'information sur leurs actions par l'intermédiaire du portail européen de la jeunesse et des groupes de travail nationaux. Les conclusions du rapport 2015 de l'Union européenne sur la jeunesse et de l'évaluation intermédiaire en cours du cadre de coopération de l'Union européenne en faveur de la jeunesse peuvent être une source d'inspiration pour améliorer le fonctionnement futur du dialogue structuré.

## **5. Coopération européenne en faveur de la jeunesse (2016-2018): orientation préconisée**

### ***Égalité des chances en matière d'éducation, d'emploi et de participation dans des communautés favorisant l'inclusion***

Sur la base des priorités politiques de l'Union européenne, des rapports des États membres sur la mise en œuvre du cadre, des données et des éléments pertinents recueillis, le futur cycle de travail prévu par le cadre de coopération devrait accorder la priorité aux aspects suivants:

- renforcer l'inclusion sociale de tous les jeunes, en tenant compte des valeurs essentielles de l'Europe;
- renforcer la participation de tous les jeunes dans la vie démocratique et citoyenne en Europe;
- faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte, en particulier leur intégration sur le marché du travail.

En ce qui concerne ces priorités, et si l'action des États membres et de la Commission s'adresse en principe à tous les jeunes, une attention particulière doit être accordée aux groupes suivants:

- les jeunes risquant d'être marginalisés
- les jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET)
- les jeunes issus de l'immigration, y compris les immigrants nouvellement arrivés et les réfugiés.

La Commission et les États membres prendront des mesures dans ces domaines, y compris en recourant au plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, aux instruments prévus par le cadre et en établissant une coopération avec d'autres politiques, le cas échéant, en vue de promouvoir:

- l'inclusion sociale et les actions de sensibilisation, afin de toucher les jeunes venus d'horizons divers, notamment ceux qui sont défavorisés, en vue de garantir leur pleine participation aux activités sociales et citoyennes;
- le rôle de vecteurs d'inclusion joué par l'animation socio-éducative, les associations et les réseaux de la jeunesse lorsqu'ils aident les jeunes à s'impliquer, à exercer des actions de bénévolat et à être le moteur d'évolutions sociales positives dans leurs communautés;
- la reconnaissance d'une animation socio-éducative de qualité, en développant sa capacité à toucher les jeunes sur le terrain et à s'adapter aux mutations sociétales, comportementales et technologiques qui se dessinent;
- de nouvelles formes de participation aux processus démocratiques et l'accès à la prise de décision politique grâce à la fois à des outils en ligne et hors ligne;

- l'évolution des exigences en matière de compétences, notamment sur le plan de la citoyenneté, de l'éducation aux médias, de la culture numérique, de la pensée critique et de la compréhension interculturelle;
- l'accès des jeunes à leurs droits fondamentaux et à la pratique de la non-discrimination et de la compréhension interculturelle; et
- le volontariat, y compris par l'intermédiaire des programmes de l'Union européenne tels que le SVE et la nouvelle initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne, puisque c'est un moyen de conjuguer l'apprentissage et la participation citoyenne <sup>(30)</sup>; une plus grande complémentarité entre les acteurs nationaux et internationaux en vue de développer le volontariat transnational et d'assurer un lien plus étroit entre le volontariat national et le SVE.

Illustrant ces priorités, le dialogue structuré que mène l'Union européenne avec les jeunes devrait promouvoir l'inclusion de tous les jeunes dans des sociétés tolérantes, plurielles et démocratiques. Le prochain dialogue doit toucher des cercles de jeunes beaucoup plus larges, en particulier ceux qui n'ont pas participé à ce dialogue jusqu'à présent, notamment en recourant à des dispositifs moins lourds, adaptés à leurs besoins et à leurs habitudes.

### ***Inscrire la politique de la jeunesse dans une stratégie européenne plus vaste***

La politique de la jeunesse ne saurait fonctionner de façon isolée. La coopération et la complémentarité avec d'autres politiques, telles que celles de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la santé et du bien-être, de la culture, des médias numériques, du développement durable, de la citoyenneté et du sport sont essentielles.

Le cadre de coopération peut soutenir cette coopération au moyen de ses mécanismes. Par l'intermédiaire du plan de travail de l'Union européenne, la Commission et les États membres peuvent mettre en œuvre de façon plus approfondie et perfectionnée les structures et les méthodes de travail intersectorielles. Cela contribue à la réalisation des objectifs généraux poursuivis dans le domaine de la jeunesse, à savoir le fait d'offrir des perspectives plus vastes et d'assurer une égalité des chances à tous les jeunes dans le domaine de l'éducation et sur le marché du travail et d'encourager en ce qui les concerne l'exercice d'une citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité.

La coopération européenne dans le domaine de la jeunesse devrait s'inscrire dans une stratégie politique plus vaste s'adressant aux jeunes. Pour que leur action ait un réel impact, les responsables politiques au niveau de l'Union européenne et des États membres doivent travailler de concert avec les professionnels, les prestataires de services, les éducateurs et les entreprises, sur le terrain, pour mobiliser des ressources et des fonds de façon à toucher une masse critique de jeunes. Ils devraient chercher à offrir des solutions novatrices aux phénomènes complexes que sont la marginalisation, l'exclusion et le manque de participation.

Enfin et surtout, il est urgent d'intensifier les efforts. Pour pouvoir offrir à un plus grand nombre de jeunes la perspective légitime de devenir des membres à part entière de leur communauté, pleinement impliqués, nous avons besoin d'une approche globale permettant de relever les défis futurs, ce qui suppose une stratégie cohérente, s'appuyant sur Erasmus+, la garantie pour la jeunesse ainsi que sur des instruments de financement de l'Union européenne de plus grande portée, tels que le FSE ou l'initiative pour l'emploi des jeunes. Les ressources nationales et régionales doivent soutenir ces efforts lorsque cela est possible.

---

<sup>(30)</sup> Au niveau de l'Union européenne, même si le nombre de bénéficiaires dans le cadre du SVE a doublé, le volontariat transnational reste limité.